

ageas SA/NV

Société Anonyme

1000 Bruxelles – Rue du Marquis, 1

R.C. Bruxelles n° 577.615

T.V.A. : BE 0451.406.524

Registre des Personnes Morales : 0.451.406.524

Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
du 18 Mai 2022

PROCES - VERBAL

La séance est ouverte à 10 heures 30.

Président: Monsieur Bart DE SMET
Secrétaire: Madame Valérie VAN ZEVEREN
Scrutateurs: Monsieur Christian JAMMAERS
Monsieur Arnoldts WALTERUS

Le Président rappelle que la présente assemblée se déroule en deux parties. L'Assemblée Générale Ordinaire se prononcera sur les points 2 à 4 de l'ordre du jour qui feront l'objet du présent PV, tandis que l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera sur les points 5 à 6, qui feront l'objet d'un PV dressé par le notaire, Maître Damien Hisette.

Le Président confirme que :

- Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 18 des statuts
- Pour pouvoir délibérer valablement sur les points 5 à 6 à l'ordre du jour, l'Assemblée doit réunir au moins la moitié du capital
- Tenant compte qu'une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue le 20 avril 2022 n'a pu délibérer valablement, le quorum légal n'ayant pas été réuni, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quel que soit le nombre de titres représentés
- Pour être valablement prises, les résolutions sur les points 5 à 6 de l'ordre du jour doivent respectivement réunir une majorité de trois quarts des voix
- Les autres résolutions sont prises à la majorité simple
- Conformément à l'article 20 des statuts, chaque action donne droit à une (1) voix.
- Les actionnaires ont été autorisés à soumettre leurs questions par écrit et préalablement à l'assemblée générale.
- La société organise une diffusion en direct de l'assemblée générale permettant aux actionnaires qui le souhaitent de voter et de poser des questions à distance pendant l'assemblée sans que celles-ci n'aient été communiquées au préalable.
- Le Président constate qu'aucun incident ou difficulté technique relatif à la participation à l'assemblée par voie électronique n'a empêché ou perturbé le vote des actionnaires.

Le Président dépose sur le bureau :

1. Un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs le 15 avril 2022, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire
2. Les numéros justificatifs du 15 avril 2022 du Moniteur Belge et du 15 avril 2022 des journaux L'Echo et De Tijd.

Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

Il déclare qu'il leur fera déposer dans quelques instants la liste de présence et qu'il leur demandera de signer et parapher également ce document.

Suivant la liste de présence, les actionnaires présents ou représentés, représentent 70.463.117 actions, soit 36,89% sur un total de 191.033.128 actions existantes.

Le Président confirme que la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur tous les objets à l'ordre du jour.

L'Assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion et de contrôle de ageas SA/NV ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

Le Président et les administrateurs présents répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet des points à l'ordre du jour.

Le Président soumet alors à l'approbation de l'assemblée les propositions de résolution suivantes ;

2. Rapport Annuel et Comptes Annuels, Dividende et Décharge de Responsabilité

- 2.1 Rapport annuel et Comptes annuels
 - 2.1.1 Discussion du rapport annuel de l'exercice 2021.
 - 2.1.2 Discussion des comptes annuels consolidés de l'exercice 2021.
 - 2.1.3 Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2021 et affectation du résultat.
- 2.2 Dividende
 - 2.2.1 Information quant à la politique de dividende.
 - 2.2.2 Proposition d'adopter un dividende brut relatif à l'exercice 2021 d'EUR 2,75 par action ageas SA/NV, payable à partir du 3 juin 2022. Le dividende sera financé par prélèvements sur les réserves disponibles et sur les réserves affectées au paiement des dividendes pour les exercices antérieurs mais non distribuées en raison de l'incidence du rachat d'actions propres.
- 2.3 Décharge
 - 2.3.1 Proposition de donner décharge de responsabilité aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.
 - 2.3.2 Proposition de donner décharge de responsabilité au commissaire pour l'exercice 2021.

3. Rapport de rémunération

Discussion et proposition d'approuver le rapport de rémunération.

Le rapport de rémunération concernant l'exercice social 2021 est repris dans la section « Déclaration de Gouvernement d'Entreprise » du Rapport Annuel Ageas 2021.

4. Nominations et Renouvellement de mandats

Conseil d'Administration

Nomination

4.1 Proposition de nommer Madame Carolin Gabor, en tant que membre non exécutif indépendant¹ du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2026.²

Renouvellement de mandat

4.2 Proposition de renommer Madame Sonali Chandmal, en tant que membre non exécutif indépendant³ du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2026.

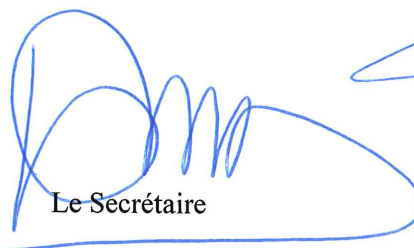
Le décompte des votes exprimés pour chacun des points de l'ordre du jour est repris en annexe.

Le conseil d'administration a répondu lors de l'Assemblée aux questions écrites reçues avant l'assemblée.

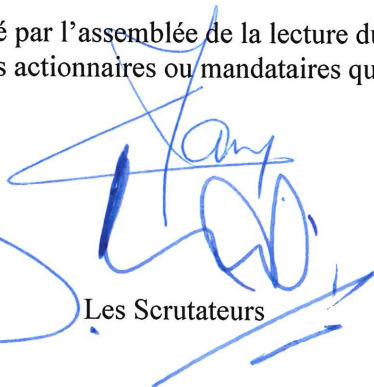
Sont également annexés le texte des questions et considérations que les actionnaires ont demandé d'annexer au présent procès-verbal, ainsi que le texte des réponses données, si le contexte l'exige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 30.


Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de la lecture du procès-verbal, lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.



Le Secrétaire



Les Scrutateurs



Le Président

¹ Selon la définition donnée par la Charte de Gouvernance d'entreprise d'Ageas et le Code de Gouvernance d'entreprise 2020.

² Sous réserve de l'approbation de la Banque Nationale de Belgique.

³ Selon la définition donnée par la Charte de Gouvernance d'entreprise d'Ageas et le Code de Gouvernance d'entreprise 2020.

Pourcentage d'actions représentées : 36,89 %

Ordre du jour	Pour en %
2. Rapport annuel et Comptes, Dividende et décharge	
2.1.3 Comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2021	99,98
2.2.2 Dividende brut relatif à l'exercice 2021 de EUR 2,75 par action ageas SA/NV	99,27
2.3.1 Décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021	99,65
2.3.2 Décharge au commissaire pour l'exercice 2021	99,53
3. Rapport de rémunération	
Rapport de rémunération	93,80
4. Nominations et renouvellement de mandats	
4.1 Nomination de Madame Carolin Gabor	99,67
4.2 Renouvellement mandat de Madame Sonali Chandmal	99,44